



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tourisme - Cyclotourisme - Zones rurales - Aides

Question écrite n° 11002

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la question du cyclotourisme. Depuis quelques années et notamment, en raison de la proximité géographique avec la Belgique, le cyclotourisme dans le département de l'Aisne connaît un regain d'intérêt. Respectueux de l'environnement, il est à la fois créateur d'emplois saisonniers ou durables dans l'hébergement et la restauration mais aussi un formidable moyen de visiter des hauts lieux historiques et les sites de mémoire des deux conflits mondiaux ainsi que d'être en contact avec une biodiversité (faune et flore) souvent méconnue. Depuis plusieurs années, dans les départements ruraux, les collectivités locales multiplient les investissements afin de promouvoir un tourisme vert en pleine expansion. Elle souhaite donc connaître les réflexions de son ministère pour développer les voies vertes et les aides financières qu'il pourrait accorder aux collectivités, notamment celles situées en zone d'extrême ruralité.

Texte de la réponse

Le tourisme à vélo est l'une des filières les plus dynamiques du tourisme français. Il répond à une évolution profonde des pratiques touristiques vers plus de bien-être, d'attention portée à l'environnement et au patrimoine. En quelques années, le tourisme à vélo est devenu la première pratique d'itinérance des touristes sur le territoire, qui attire 25 % de cyclistes étrangers. Avec 9 millions de séjours par an, La France est aujourd'hui la deuxième destination mondiale pour le tourisme à vélo après l'Allemagne (9 millions de séjours par an). La filière générerait 16 000 emplois dont la moitié dans l'hébergement et la restauration, mais aussi, dans les commerces locaux, dans les professions du cycle et chez les opérateurs de tourisme, pour un chiffre d'affaires global de 2 Mds€. Depuis une dizaine d'années, l'Etat s'est fortement mobilisé pour structurer et développer la filière du tourisme à vélo. La direction générale des entreprises anime le comité national du tourisme à vélo, qui définit les grandes orientations et la stratégie collective de ses membres, représentants des collectivités locales, des opérateurs du tourisme et des professionnels du cycle. Cette stratégie se décline en cinq axes qui visent à développer des outils apportant une valeur ajoutée à l'ensemble de la filière : soutien à la démarche de l'association « France Vélo Tourisme » pour attirer de nouvelles clientèles autour du schéma national des véloroutes et voies vertes (création et gestion du site « France Vélo Tourisme » et déploiement de la marque « Accueil Vélo ») ; harmonisation de la signalétique ; développement de nouveaux itinéraires interrégionaux et observation des retombées économiques du tourisme à vélo (publication d'un « baromètre du tourisme à vélo » en 2015 et 2017, enquêtes sur la pratique du vélo en vacances...). La thématique du tourisme à vélo est par ailleurs inscrite dans un certain nombre de contrats de destination signés entre l'Etat et les partenaires locaux, en particulier le contrat « Normandie Paris Ile-de-France », dont l'un des objectifs consiste à créer la « véloroute de la seine impressionniste », le contrat « Voyage dans les Alpes », privilégiant la pratique du tourisme cyclo-sportif et du VTT et le contrat « Côte atlantique », qui vise notamment à accroître l'attractivité et la promotion de la « Vélodyssée ». L'itinérance à vélo est aussi un axe important de plusieurs contrats de structuration de pôles touristiques territoriaux (SPôTT), qui fédèrent les porteurs de projets touristiques de proximité sur des territoires moins emblématiques, notamment en Normandie, en Ardèche, dans le Perche ou en Alsace. Ces dix dernières

années, les collectivités territoriales (régions, départements, communes et intercommunalités) ont consenti l'essentiel des investissements dans les projets d'aménagements cyclables, soit environ 1,5 Mds€. Les régions et les départements investissent directement sur leur domaine public en tant que maîtres d'ouvrage, mais ils peuvent également accompagner techniquement et cofinancer des investissements portés en maîtrise d'ouvrage par des intercommunalités ou des communes. C'est le cas notamment lorsque ces aménagements s'inscrivent dans le schéma national des véloroutes et voies, dans les schémas régionaux des véloroutes et voies vertes, ou sur des itinéraires définis localement comme structurants pour le tourisme et la mobilité quotidienne (ex : en jonction du schéma national, aux abords des pôles de mobilité ou des établissements scolaires). Par ailleurs, dès lors que les schémas de planification régionaux (schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, schémas régionaux de développement du tourisme et des loisirs) comprennent des dispositions tendant à favoriser la mobilité à vélo, il est possible de mobiliser des fonds structurels européens : le fonds européen de développement régional (FEDER), au titre de la transition écologique et le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), au titre du soutien à l'économie rurale. Les 5 programmes opérationnels interrégionaux, rattachés au FEDER sur des zones géographiques de bassin ou de massifs sont notamment ouverts au financement d'itinéraires cyclables. A titre d'exemple, dans votre région, le département du Pas-de-Calais, traversé par la véloroute de l'Europe centrale (EV4) et la via Romea Francigena (EV5) a reçu plus d'un million d'euros pour l'aménagement d'un tronçon de 13,7 km d'Aire-sur-la-Lys à Saint-Venant et bénéficié de financements dans le cadre du projet I3VT (« itinéraires véloroutes voies vertes transfrontaliers »), financé par le programme INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen. En complément de ces aides, le projet de loi-cadre sur les mobilités prévoit un « plan vélo » doté de financements mobilisables par appel d'offres, pour soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes vélo structurant des collectivités territoriales, en particulier les plus fragiles. Le détail de ses mesures doit être annoncé à l'automne.

Données clés

Auteur : [Mme Aude Bono-Vandorme](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11002

Rubrique : Cycles et motocycles

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2018](#), page 6535

Réponse publiée au JO le : [13 novembre 2018](#), page 10226